



AUTORISATION PARENTALE

Rappel : Seuls les enfants de plus de 16 ans sont autorisés à prendre part à la course seuls sous réserve que cette autorisation parentale soit présentée le jour même accompagnée du règlement signé.

Les enfants de moins de 16 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte et sont sous la responsabilité de cet adulte.

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame :

.....

Demeurant

Numéro de téléphone joignable le jour de la course :

.....

et agissant en qualité de père - mère, autorise mon enfant

..... âgé (e) de ans

à participer à l'événement **MARCHE & COURSE** organisé par la Ville de Garéoult dans le cadre de la manifestation Octobre Rose.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait le à

Signature

Joindre obligatoirement de règlement de la course signé du représentant légal et de l'enfant.



VILLE DE GARÉOULT
Hôtel de Ville – Place de l'Eglise – 83 136 GARÉOULT
Tél. 04 94 72 87 08 / communication@gareoult.fr / www.gareoult.fr